

CG

MEMBRES PRESENTS, EXCUSES, ABSENTS & PROCURATIONS :

	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	PROCURATION A...
<i>Jean-François ROOST</i>	X			
<i>Jacques BONIN</i>	X			
<i>Odile ZARAGOZA-MEYER</i>	X			
<i>Guy HUDELOT</i>	X			
<i>Geneviève COTTET-SANGLARD</i>	X			
<i>Corinne BULOT</i>	X			
<i>Sandrine POUX</i>	X			
<i>Laurence LAHEURTE</i>	X			
<i>Nathalie HINTZY</i>	X			
<i>Denise HELVAS</i>	X			
<i>Aurore ROMELLI</i>	X			
<i>Jean-Michel BASSI</i>	X			
<i>Baptiste GUARDIA</i>	X			
<i>David GRESSOT</i>		X		
<i>Frédéric GUYOT</i>		X		
<i>Yannick PROVOST</i>		X		
<i>Robert CORTI</i>	X			
<i>Alain STIQUEL</i>		X		
<i>Valérie MEYER</i>	X			

Secrétaire de séance : **Jean-Michel BASSI**
.....**1- TARIF RESTAURATION SCOLAIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que le fournisseur de repas pour la restauration scolaire et accueil de loisirs a indiqué que le prix unitaire augmenterait à compter du 1^{er} septembre 2015 et passerait de 3,50 € TTC à 3,55 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'approuver le montant unitaire du repas, soit 3,55 € TTC à compter du 1^{er} septembre
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires
- De prévoir les crédits au budget

2- RECENSEMENT DE LA POPULATION - CAMPAGNE DE 2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, du 21 janvier 2016 au 20 février 2016, aura lieu le recensement de la population.

Pour assurer le déroulement des opérations, il y a lieu de recruter plusieurs agents recenseurs.

Monsieur le Maire propose donc de recruter les agents recenseurs en tant qu'adjoint administratif 2^{ème} classe à taux horaire et de prendre en charge les frais de déplacement de l'agent coordonnateur notamment en ce qui concerne les formations préalables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **De recruter des agents recenseurs en tant qu'adjoint administratif 2^{ème} classe à taux horaire**
- **De prendre en charge tous les frais inhérents aux déplacements de l'agent coordonnateur**
- **D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier**
- **De prévoir les crédits nécessaires au budget**

3. ECHANGE DE TERRAIN

Monsieur le Maire explique que la commune a été sollicitée par un particulier afin de procéder à un échange de terrain entre la commune et lui-même.

Monsieur Jean Couchot propose de céder du terrain à bâtir à la commune situé rue du cimetière en échange de parcelles de bois communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **D'accepter l'échange de terrain entre la commune et Monsieur Jean COUCHOT**
- **Que les terrains que ce particulier cédera sont cadastrés : section AB**

Numéro de parcelle	Contenance en mètres carrés
154	124,52
155	135,32
164	691,87
165	255,55
166	253,55
167	286,61
176	411,10

301	95,06
304	85,72

- **Que la commune cédera les parcelles boisées appartenant à la forêt communale ZT 2 et ZT 3 pour une contenance totale de 2 ha 76 ares et 36 ca, après avoir pris l'attache de l'ONF et avoir obtenu son accord pour cette cession**
- **Que les frais relatifs à cet échange seront pris en charge par la commune de Bourogne et Monsieur Jean COUCHOT à hauteur de la moitié chacun**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier**
- **De prévoir les crédits nécessaires au budget**